

Université
des Antilles

INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de la Martinique

Master MEEF 1^{er} degré

Devenir

enseignant

éducateur

formateur

Les métiers de l'enseignement dans le premier degré

Cédric RAMASSAMY
Directeur adjoint
Responsable du Master MEEF 1^{er} degré



Concours de recrutement de professeurs des écoles

Le concours en fin de M2...

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>

Le CRPE : Types de concours

- ▶ **Six concours du CRPE** peuvent être organisés, pour des profils différents :
- ▶ Le **CRPE externe** s'adresse aux étudiants inscrits en master 1 ou master 2 ainsi qu'aux personnes qui remplissent les conditions pour s'inscrire en deuxième année de Master et celles qui détiennent déjà un diplôme de master (ou un équivalent).
- ▶ Le **CRPE externe spécial** s'adresse aux mêmes personnes que le CRPE externe. Sa particularité est d'avoir deux épreuves supplémentaires portant chacune sur une langue régionale.
- ▶ Le **troisième CRPE** est accessible à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé, sans condition de diplôme.
- ▶ Le **second CRPE interne** concerne certaines personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans d'expérience dans un service public et qui détiennent une licence (ou équivalent).
- ▶ Le **second CRPE interne spécial** s'adresse aux mêmes personnes que le second CRPE interne. Sa particularité est d'avoir deux épreuves supplémentaires portant chacune sur une langue régionale.
- ▶ Le **premier CRPE interne** est réservé aux instituteurs titulaires qui justifient de trois années de services effectifs.

Le CRPE : Type de concours

- ▶ **Le concours externe, le troisième concours et le second concours interne** comportent trois épreuves écrites d'admissibilité, deux épreuves orales d'admission et une épreuve orale facultative.
- ▶ **Le concours externe spécial et le second concours interne spécial** comportent quatre épreuves écrites d'admissibilité, trois épreuves orales d'admission et une épreuve orale facultative.
- ▶ **Le premier concours interne** comportent une épreuve écrite d'admissibilité, une épreuve orale d'admission et une épreuve orale facultative.

CRPE : Admissibilité

- ▶ **Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire.** Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.
- ▶ **Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère** chargé de l'éducation nationale.
- Toute note globale égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.
- La note 0 obtenue à l'une des épreuves d'admission ou à l'une des deux parties de la deuxième épreuve d'admission est éliminatoire.
- La note obtenue à l'épreuve facultative n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.
- Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe)

Le CRPE : admissibilité

▶ Épreuve écrite disciplinaire de français

- ▶ **Durée : 3 heures**
- ▶ **Coefficient 1**
- ▶ L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.
- ▶ Elle comporte trois parties :
 - ▶ une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
 - ▶ une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
 - ▶ une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le CRPE : admissibilité

- ▶ **Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques**
 - **Durée : 3 heures**
 - **Coefficient 1**
- ▶ L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le CRPE : admissibilité

▶ Épreuve écrite d'application

- ▶ **Durée : 3 heures**
- ▶ **Coefficient 1**
- ▶ L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.
- ▶ Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :
 - ▶ **sciences et technologie ;**
 - ▶ **histoire, géographie, enseignement moral et civique ;**
 - ▶ **arts.**
- ▶ Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Le CRPE : admissibilité

▶ Sciences et technologie

- ▶ L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

▶ Histoire, géographie, enseignement moral et civique

- ▶ Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.
- ▶ L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

▶ Arts

- ▶ Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.
- ▶ L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le CRPE : Admission 1 / 3

▶ Épreuve de leçon

- ▶ **Durée de préparation : 2 heures**
- ▶ **Durée de l'épreuve : 1 heure**
- ▶ - français : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie
- ▶ - mathématiques : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie
 - ▶ **Coefficient 4**
- ▶ L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.
- ▶ Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.
- ▶ Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...
- ▶ Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le CRPE : Admission 2/3

▶ Épreuve d'entretien

- ▶ **Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 5 minutes**
- ▶ **Coefficient 2**
- ▶ L'épreuve comporte deux parties.
- ▶ **La première partie (30 minutes)** est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
- ▶ A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.
- ▶ Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.
- ▶ **La seconde partie (35 minutes)** porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.
- ▶ Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.
- ▶ La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :
 - ▶ s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
 - ▶ faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.
- ▶ Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de [l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours](#).
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Le CRPE : Admission 3/3

▶ Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère

- ▶ **Durée de préparation : 30 minutes**
- ▶ **Durée de l'épreuve : 30 minutes**
- ▶ Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes :
 - ▶ allemand,
 - ▶ anglais,
 - ▶ espagnol,
 - ▶ italien.
- ▶ L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes).
- ▶ Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).
- ▶ L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
- ▶ Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.
- ▶ L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

La formation à l'ESPE

- ▶ Inscription en Master 1 MEEF 1^{er} degré.
 - ▶ Toute personne ayant un niveau L3 ou plus (non MEEF)
 - ▶ Nombre d'inscription acceptée : **100**
 - ▶ **Sélection des meilleurs candidats par un test d'entrée.**
- ▶ Inscription en DU2E1.
 - ▶ Ceux ayant déjà un Master MEEF 1^{er} degré et personne éligible au concours n'ayant pas le niveau L3.
 - ▶ Niveau Bac obligatoire.

Procédure d'inscription

- ▶ Titulaire d'une licence → Inscription en M1 MEEF.
- ▶ Titulaire d'un niveau M1 (Maitrise ou M1 non MEEF) → Inscription en M1 MEEF.
- ▶ Titulaire d'un niveau M2 ou plus (Master non MEEF) → Inscription en M1 MEEF.
- ▶ Titulaire d'un M1 MEEF 1^{er} degré → Inscription en M2 MEEF 1^{er} degré.
- ▶ Autres publics → Inscription en DU 2E1.

Calendrier 2023

Les grandes dates pour intégrer un master



Calendrier de candidature et sélection

Le test comprend 20 questions en Français, 20 questions en Mathématiques et 10 questions de culture générale (50 questions).

28/03/2023

16

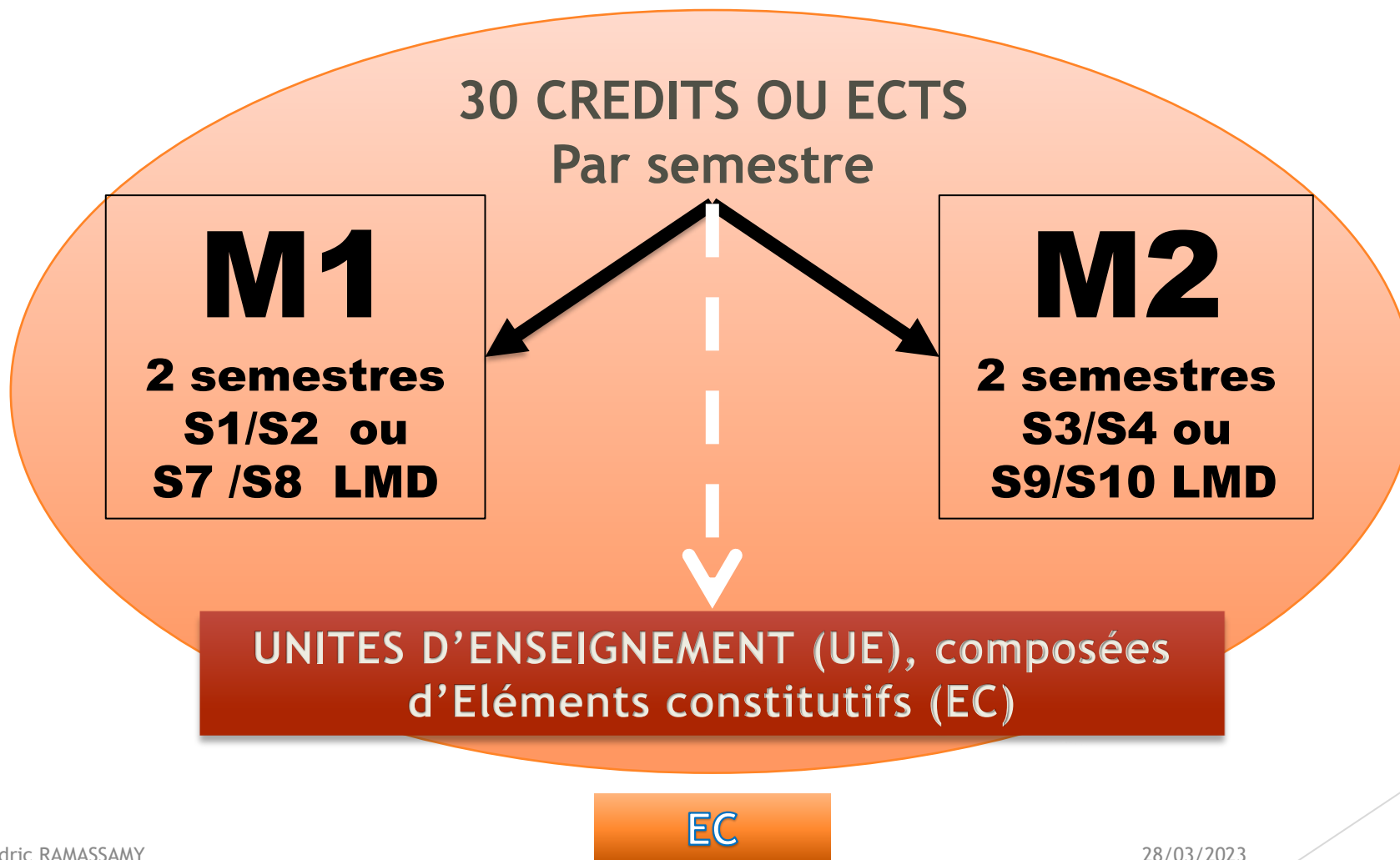
Le Master 1^{er} degré

En détail...

Personnels en charge du 1^{er} degré

- ▶ Responsable de la mention :
 - ▶ Cédric RAMASSAMY : cedric.ramassamy@inspe-martinique.fr
0696 44 69 04
- ▶ Directeur d'études :
 - ▶ Manuel GARCON : manuel.garcon@inspe-martinique.fr
- ▶ Gestion des stages :
 - ▶ Joëlle JOUGON : joelle.jougou@inspe-martinique.fr
- ▶ Gestion des mémoires et activités de recherche :
 - ▶ Philippe TRIVINI : philippe.trivini@inspe-martinique.fr
- ▶ Personnels de la scolarité en charge du 1er degré :
 - ▶ Stéphanie PREVOTEAU et Sonia LAGIER : scolarite@inspe-martinique.fr

Master s'organise sur 4 semestres



Répartition du volume horaire

M1: 533 h

INSPE

S1 : 263H

S2 : 270H

Stages

6 semaines

**FORMATION EN
ALTERNANCE**

M2 : 314h

INSPE

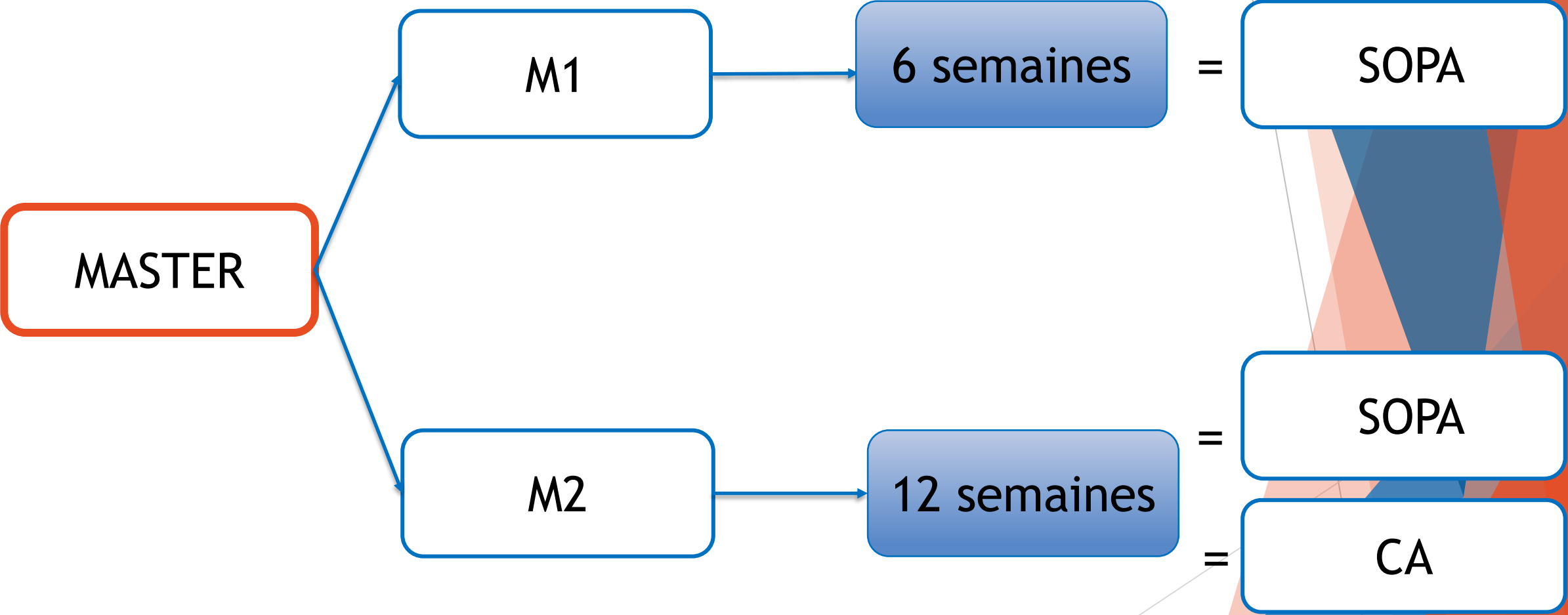
S1 : 174H

S2 : 140H

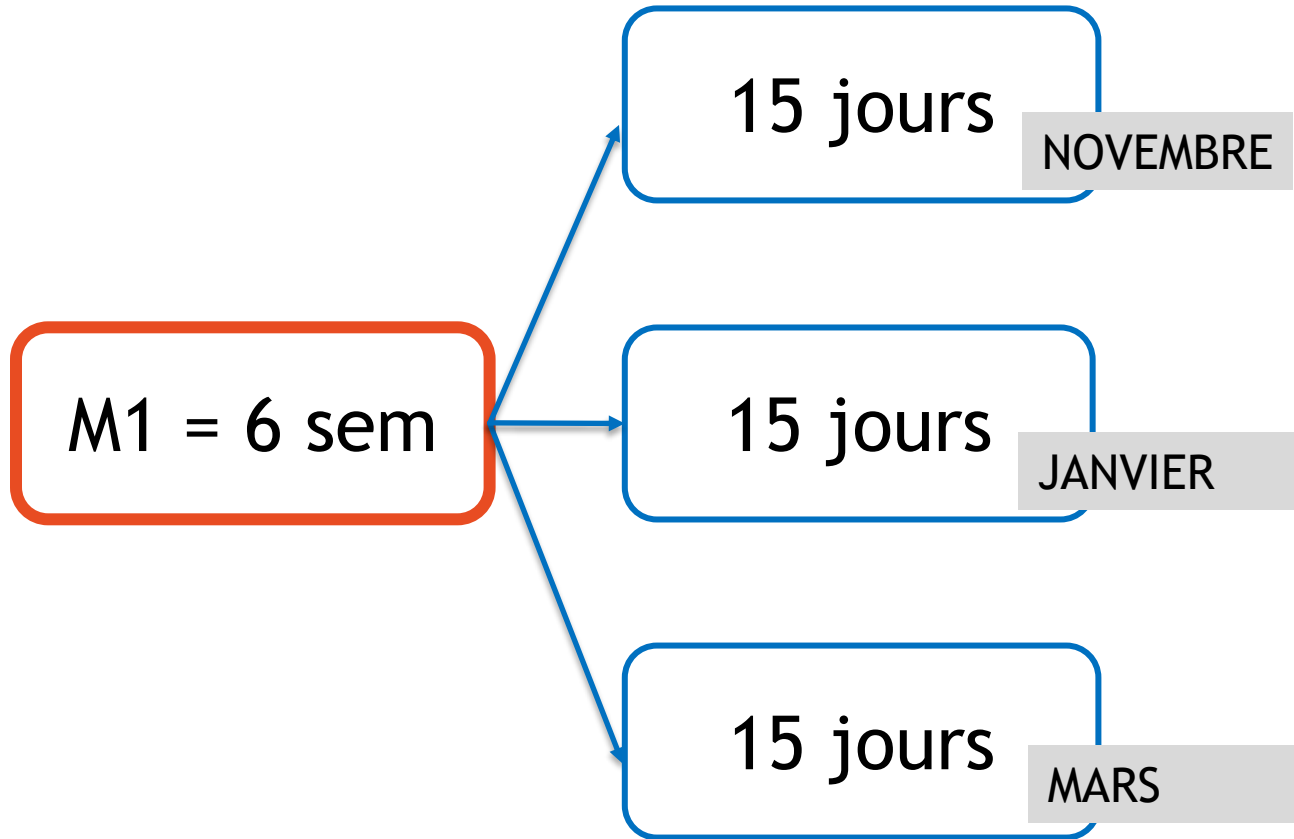
Stages

12 semaines
OU 1/3 temps en
responsabilité

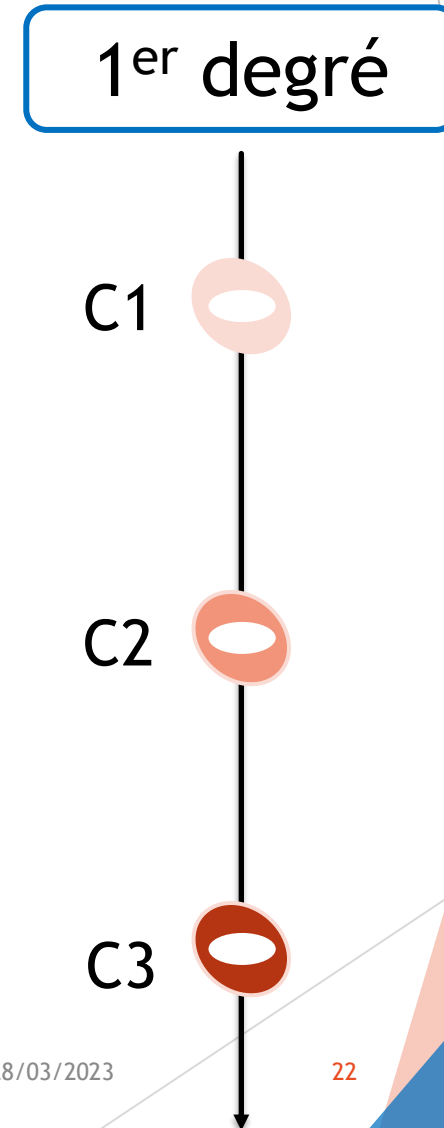
PRESENTATION GENERALE DES STAGES



STAGES DE M1



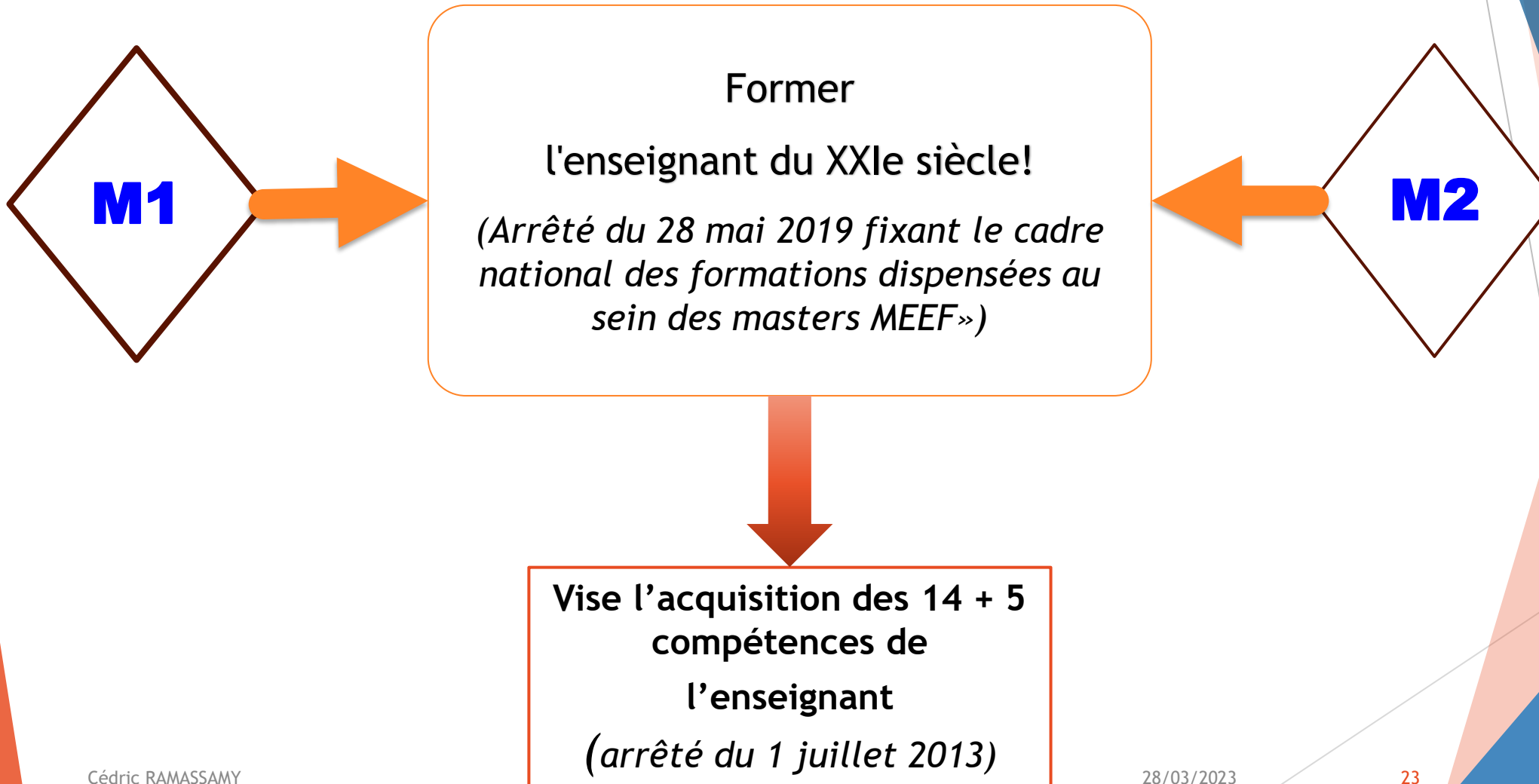
3 X 2 SEM



28/03/2023

22

Un fil conducteur



Parcours pour devenir PE

LICENCE

- en lien avec les matières enseignées en école maternelle ou élémentaire.
- en lien avec l'enseignement ou l'éducation (sociologie, sciences de l'éducation, psychologie, philosophie...)
- pluridisciplinaire préprofessionnalisante aux métiers de l'enseignement

MASTER 1 MEEF 1^{ER} DEGRE

Master 1
Stage d'observation et de pratique accompagnée

MASTER 2 MEEF 1^{ER} DEGRE

Master avec en toile de fond le concours
Stage d'observation et de pratique accompagnée ou Contrat d'alternance

Lauréat du concours

Les débouchés

Avec un Master MEEF...

Cédric RAMASSAMY

28/03/2023

26

Les secteurs d'activités

- ▶ Secteur scolaire : établissements scolaires du premier degré (élémentaires et pré-élémentaires)
- ▶ Secteur extra-scolaire :
 - ▶ associations (périscolaire, socio-éducatif, socio-culturel...)
 - ▶ collectivités territoriales
 - ▶ organismes de formation
- ▶ Types d'emplois accessibles
 - ▶ Professeur des écoles en France et à l'étranger
 - ▶ Médiateur animateur culturel
 - ▶ Ingénieur de formation
 - ▶ Formateur dans un organisme public ou privé

▶ www.inspe-martinique.fr



▶ / INSPE Martinique



▶ / INSPEMartinique

Contacts

- ▶ Responsable de mention :
 - ▶ Cédric RAMASSAMY : 0696 44 69 04
 - ▶ cedric.ramassamy@inspe-martinique.fr
- ▶ Sclarité : sclarite@inspe-martinique.fr
- ▶ Directeur d'études :
 - ▶ Manuel GARCON :
manuel.garcon@inspe-martinique.fr